

# **EN RCA : L'imbroglia banguissois**

**Les nouvelles qui viennent de Bangui ne sont pas bonnes :  
Crimes de guerre et crimes contre l'humanité se succèdent**

On était déjà abasourdi d'apprendre que le plan cadastral du pays a été confié à une société privée, dénommée Toposed. Aux dernières nouvelles, ladite société semble avoir supplanté les services des domaines de l'État centrafricain. Son directeur général s'invente en promoteur immobilier et décide à qui vendre des parcelles de sol, et à qui opposer des mesures de déguerpissement, quitte à employer des moyens de pression illégaux. L'aplomb et l'arrogance de l'intéressé suppose que des officiels ont pris leur part des commissions et ferment les yeux.

C'est dans ce contexte qu'on apprend par ailleurs, que les habitants du deuxième arrondissement de la ville de Bangui sont invités à déplacer les corps leurs parents défunts, enterrés au cimetière de Ndrès, afin de leur trouver des lieux d'inhumation à leurs convenances respectives, sans que leur soit proposé une solution alternative, c'est-à-dire un site de remplacement. A défaut, les restes des défunts non transférés seront ensevelis anonymement dans une fosse commune, sans identification.

On peut comprendre que des criminels de guerre puissent siéger au sein du Conseil des ministres, au nom de la paix et de la réconciliation nationale, au titre des accords signés à Khartoum en 2018. On ne peut cependant accepter que les mêmes bourreaux, auteurs de crimes de guerre qui ont endeillé le pays, viennent aujourd'hui, par cette décision ignominieuse, cracher sur les tombes de leurs victimes. Une telle attitude revient à les assassiner une seconde fois. Cette profanation de sépultures relève d'un crime contre l'humanité.

On peut comprendre en effet que des individus qui n'ont pas une filiation établie et reconnue puissent sous-estimer la souffrance qu'ils imposent aux autres en méprisant leurs morts. Il n'empêche : dans un pays aux traditions installées comme le Centrafrique, où le respect des morts et la vénération des ancêtres sont une religion, le projet de neutralisation du cimetière de Ndrès, le seul de la capitale, dépeint un manque cruel d'humanité, sinon un retour à l'état sauvage et à la barbarie.

A ce tarif, il n'est pas possible de confier la destinée des Centrafricains et Centrafricaines au régime sybarite actuellement au pouvoir à Bangui, pour un hypothétique troisième mandat présidentiel. Cette équipe mafieuse n'a d'autre ambition que celle de satisfaire son goût du lucre et de la volupté. C'est pourquoi les dirigeants de l'Union européenne, qui ont rencontré le président centrafricain ce 2 juin 2025 à Bruxelles, ne doivent pas faire confiance à ses propos lénifiants et lui attribuer une quelconque aide financière, au prétexte d'organiser des élections générales, législatives et présidentielles. Ces scrutins sont viciés à l'avance et ne seront ni transparentes, ni libres, ni crédibles.

A l'évidence, une enquête internationale s'impose, d'autant que le gouvernement centrafricain a sollicité le soutien de la MINUSCA pour l'aider à trouver des réserves foncières susceptibles d'accueillir des cimetières (1) ! En la matière, une commission d'enquête parlementaire locale n'a aucun poids (2).

En effet, l'affaire des terrains du cimetière de Ndrès date des années 2010, lorsque la famille Kamach convoite le seul lieu de sépultures de la ville pour aménager un lotissement résidentiel (3). Le fils Kamach étant ministre de l'environnement dans le gouvernement du Premier ministre Félix Moloua, on suppose qu'il a rétrocédé cet héritage familial à un investisseur privé étranger, aux fins de réaliser quelques plus-values. Le risque de conflit d'intérêts est avéré.

Si tel est le cas, M. Kamach doit être démis de sa charge et de ses fonctions ministérielles (4).

Si l'ensemble des deux opérations ci-dessus se confirme, le ministre de l'urbanisme doit annuler les contrats en cours et, parallèlement, retirer la délégation de service publique délivrée à la société Toposed afin de restituer les services publics du cadastre dans leur plénitude fonctionnelle.

Si ces tractations sont avérées, le maire de Bangui, seule autorité disposant du droit de délivrer les permis de construction, doit refuser son agrément au promoteur immobilier pressenti et conforter l'intégrité des parcelles du cimetière de Ndrès dans leur totalité ; au besoin en établissant des baux emphytéotiques avec les familles concernées afin que leurs défunts reposent dans la paix de l'éternité. S'il ne peut le faire, alors le ministre de tutelle, celui de l'administration du territoire, doit lui retirer sa délégation spéciale ; le maire de Bangui n'étant pas élu.

C'est le seul moyen de ramener un peu de dignité dans un pays en perte totale de repères !

Paris, le 2 juin 2025

Prosper INDO  
*Economiste,  
Consultant international.*

- (1) – *Cf. la déclaration de la représentante personnelle du secrétaire général de l'ONU en date du 22 mai 2025. Il ne faut pas oublier que la dissémination incontrôlée des lieux de sépultures peut fragiliser l'écosystème du pays et, en particulier, polluer les nappes phréatiques souterraines, rendant les puits d'eau impropres à la consommation.*
- (2) – *Le communiqué signé du Premier vice-président de l'assemblée nationale réclamant la destitution du ministre de la jeunesse, des sports et de la promotion de l'éducation civique, chef de la milice Les Requins ; demande restée sans effet à ce jour. Le parlement est semblait-il incapable de voter une motion de censure, au risque de renverser le gouvernement du Premier ministre Félix Moloua tout entier.*
- (3) – *Prosper Indo : « A Bangui, les morts ne sont plus respectés ». Inédit, 23 août 2019.*
- (4) – *Le président Touadéra a promulgué le 30 août 2023 une nouvelle constitution qui interdit aux binationaux d'occuper des fonctions civiles et militaires dans la haute fonction publique centrafricaine. Qu'en est-il ?*